

CONTACTS

Secteur Ouest

Guillaume COMMELERA :

04.68.77.79.61

Secteur Est

Emilie MOROS :

04.48.49.05.50 / 06.12.97.29.90



emploi.recrutement@cdg11.fr



www.cdg11.fr

Siège à Carcassonne

85 Avenue Claude Bernard

CS 60050

11 890 Carcassonne Cedex

Du lundi au jeudi 8h30-12h30 / 13h30-17h

Le vendredi 8h30-12h30 / 13h30-16h

Antenne de Narbonne

IN'ESS

Entrée côté parking intérieur

21, rue du Verdoble

11 100 Narbonne

Du lundi au jeudi 9h-12h30 / 13h30-17h

Le vendredi 9h-12h30 / 13h30-16h



CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'AUDE

*Au coeur
des Territoires !*



**LES
INTERLOCUTEURS
DE TERRITOIRE**



LE MOT DU PRESIDENT

Notre projet d'établissement vise à renforcer la proximité des équipes du CDG 11 ainsi que leur capacité à agir et réagir.

Nous avons donc restructuré le service Emploi de notre établissement pour bien distinguer les activités régaliennes des missions d'ingénierie.

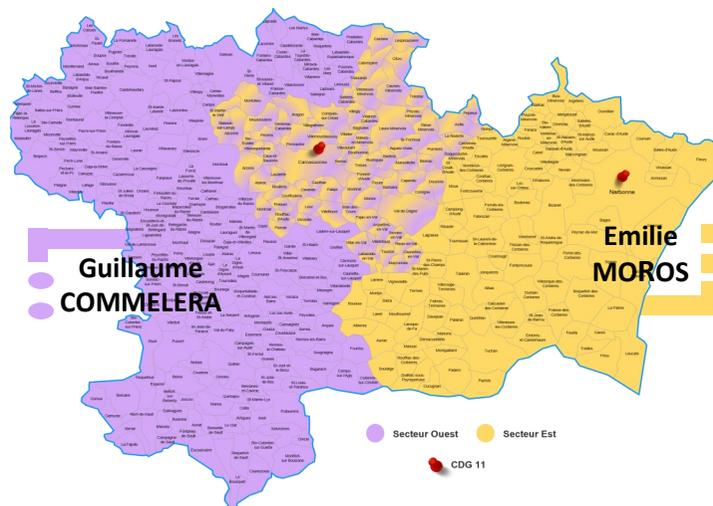
Ainsi, tout le règlementaire de la fonction Emploi a été regroupé avec la mission des concours (DVE, RSU, PPR, etc...) permettant à nos deux conseillers Emploi d'intervenir au plus près des territoires.



Serge BRUNEL

Président du CDG11

2 secteurs / 2 interlocuteurs de territoire



Le **secteur Est** est basé sur les intercommunalités du Grand Narbonne, de la CDC de la région Lézignanaise, et sur le territoire audois de la CDC Salenques-Méditerranée.

Le **secteur Ouest** comprend les CDC de Castelnaudary Lauragais Audois, de la Piège Lauragais Malepère, de la Montagne noire, du Limouxin, des Pyrénées Audoises, et la commune des Brunels rattachée à la CDC Lauragais Revel Sorzois.

Le secteur de Carcassonne Agglo restant un territoire commun à nos deux interlocuteurs.

Le Maintien dans l'emploi

- Conseiller sur les dispositifs existants de maintien dans l'emploi (PPR, APPEP, CIME...),
- Informer, en premier niveau, des droits statutaires des agents auprès des collectivités territoriales (absentéisme, formation, maladie, promotion...) afin d'assurer le maintien en emploi de l'agent,
- Identifier des problématiques liées au maintien dans l'emploi (compétences, handicap, maladie, management...) et proposer un dispositif adapté à la collectivité.

Aide à la mobilité

- Promouvoir la politique de mobilité sur le département, notamment la mobilité inter-collectivité,
- Conseiller en informant l'agent sur les dispositifs de mobilité (mutation, détachement, disponibilité, rupture conventionnelle...),
- Participer à l'alimentation du vivier des missions temporaires,
- Mener des pré-entretiens, évaluer les compétences des agents,
- Proposer aux collectivités territoriales des profils répondant à leurs besoins le cas échéant.

Ingénierie de recrutement

- Analyser le besoin de recrutement et définir les contours du poste (filière, grade, temps de travail...),
- Proposer un conseil juridique (délibération de mise en place de la prestation, création de poste, modèle de délibération...),
- Monter le dossier administratif : fiche intervention, calendrier, conventions,
- Elaborer le profil de poste,
- Mettre en œuvre et gérer la prestation : DVE/offre/sourcing/réception de CV, analyse des compétences,
- Organiser et participer aux côtés des collectivités territoriales aux jurys de recrutement,
- Conseiller techniquement sur les choix de candidats,
- Assurer la gestion administrative : courriers de réponse, convocations, facturation, enquêtes de satisfaction.

ROLES DES INTERLOCUTEURS DE TERRITOIRE

Les interlocuteurs de territoire assurent une **relation de proximité** avec les collectivités et établissements de leur périmètre et **facilitent les échanges** entre le CDG 11 et les structures territoriales sur la prise en charge des problématiques de gestion RH. Ils **conseillent** sur les **dispositifs à prioriser**, s'assurent de la mise en relation avec les services concernés, sont des **référénts privilégiés sur la mobilité de leur territoire**.

MISSIONS DES INTERLOCUTEURS DE TERRITOIRE

Le développement territorial

- Présenter sur site les activités du CDG auprès des collectivités territoriales et établissements publics,
- Etablir avec la structure territoriale un pré-diagnostic (effectif, absentéisme, filière, organigramme, fiche de poste, organisation interne...) et solliciter, si besoin, les experts du CDG 11,
- Promouvoir des dispositifs d'accompagnement existants au sein du CDG 11.

TARIFICATION

A consulter sur la plaquette de tarification de nos missions. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le service.